



## INSCRIPTION MAJEUR HORS COMPETITION

Vous trouverez ici toutes les informations nécessaires pour l'inscription :

1. Règlement intérieur 2024-2025 (ci-dessous) à lire attentivement.

2. Questionnaire de santé à compléter et nous transférer lors de votre inscription sur Helloasso (uniquement la page 2), **si votre certificat médical date de moins de 3 ans et est en notre possession.**

[JE TÉLÉCHARGE LE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ](#)

3. Modèle de certificat médical à faire compléter par le médecin et nous transférer lors de votre inscription sur Helloasso, **si votre certificat médical date de plus de 3 ans** (possibilité de rédiger une attestation sur l'honneur d'engagement à remettre le certificat pour septembre au plus tard).

[JE TÉLÉCHARGE LE CERTIFICAT MEDICAL](#)

4. Tableau de liste des groupes (envoyé par mail) pour retrouver le nom de votre groupe (en cas de réinscription).

Pour toute nouvelle inscription, se référer à l'année de naissance.

Toutes les inscriptions dans les groupes PERF et FED se font uniquement en accord avec les coaches.

Une fois les documents consultés et complétés, vous pouvez **procéder à l'inscription et régler votre cotisation annuelle** sur le site internet du club ou directement en suivant ce lien : [Helloasso](#).

Pour tout paiement par chèque, en espèces et/ou avec un coupon ANCV sport, merci d'envoyer un mail à [infogynequilibre@gmail.com](mailto:infogynequilibre@gmail.com).

### **PASS'SPORT :**

Si vous êtes éligible au PASS'SPORT et que **vous avez reçu votre code** délivré par le ministère des sports, merci de suivre

la procédure suivante :

1. Saisissez le code que vous avez reçu par le ministère des sports au moment de votre inscription sur Helloasso
  2. Saisissez le code promo "PASS2024" avant règlement de votre cotisation sur Helloasso (sur la page "récapitulatif")
- Une remise de 50€ s'appliquera automatiquement.

Si vous pensez être éligible au PASS'SPORT et que **vous n'avez pas reçu votre code** délivré par le ministère des sports,

merci de suivre la procédure suivante :

1. Laissez vide la case correspondant au PASS'SPORT, au moment de votre inscription sur Helloasso
  2. Saisissez le code promo "PASS2024" avant règlement de votre cotisation sur Helloasso (sur la page "récapitulatif")
- Une remise de 50€ s'appliquera automatiquement.

3. Envoyez rapidement un chèque de caution de 50€ à l'adresse suivante : Hélène BERTHOME 7 Le Tail 85110  
SAINTE CECILE

4. Envoyer votre code reçu par le ministère dès sa réception à l'adresse [infogynequilibre@gmail.com](mailto:infogynequilibre@gmail.com)



## REGLEMENT INTERIEUR 2024-2025 (page 1/2)

Mairie, Place de l'Hôtel de Ville BP 59  
85111 CHANTONNAY Cédex  
[www.gymequilibre.fr](http://www.gymequilibre.fr)

### 1. Identification :

Notre section de Gymnastique Artistique est déclarée en préfecture sous la dénomination « Association GYM EQUILIBRE » (loi 1901) et est affiliée à la FFG (Fédération Française de Gymnastique).

### 2. Objectif de l'association :

Le but principal de l'association est la Gymnastique pour filles et garçons à partir de 18 mois avec le choix de participer à des compétitions pour les volontaires ou de pratiquer en section loisirs. Pour certaines compétitions, si une sélection s'impose (règlement de la FFG), elle sera faite par l'entraîneur.

### 3. Inscriptions et cotisations :

#### • Tarifs

La cotisation demandée est annuelle (tarif revu tous les ans). Elle comprend l'adhésion, la licence pour tous, et l'inscription aux compétitions. Pour toutes inscriptions en cours d'année, un tarif dégressif sera mis en place en fonction de la date d'adhésion du gymnaste.

Les règlements se font par carte bancaire (via helloasso), chèques, espèces ou coupons ANCV (sport) lors de l'inscription.

#### • Inscription et dossier

Avant inscription, chaque gymnaste a le droit à deux cours gratuits. Le dossier **complet** doit ensuite être remis auprès du Bureau, sinon l'association se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident. Le représentant légal s'engage à télécharger et à utiliser TEAMPULSE pour communiquer.

#### • Remboursement cotisation

Tout désistement ou arrêt en cours de l'année ne donnera droit à aucun remboursement, de même qu'en cas de crise sanitaire.

### 4. Déroulement des séances :

#### • Lieu

Les cours se déroulent dans un gymnase mis à disposition par la municipalité de Chantonay : le gymnase de la Charlère, rue Arc en Ciel (à côté du Boulodrome). Certains cours pourront être assurés dans un autre lieu en accord avec les parents pour les gymnastes en compétition.

#### • Encadrement

Il est assuré par un entraîneur diplômé et des bénévoles formés.

#### • Responsabilité

L'encadrement est responsable des enfants pendant les horaires de cours. Les enfants doivent être conduits dans la salle par les parents et laissés, uniquement après qu'ils se soient assurés de la présence de l'entraîneur ou d'un bénévole. Les parents doivent venir rechercher leur enfant dans la salle à la fin de la séance. Seuls les baby gyms sont accompagnés d'un parent pendant le cours.

Pour un meilleur déroulement des cours, dans le calme et la sérénité, toute personne (adulte ou enfant) non inscrite à notre association et étrangère aux cours, n'est pas autorisée à rester dans la salle pendant le déroulement des séances, y compris les parents des jeunes enfants (seuls les parents des enfants de moins de 3 ans sont acceptés).

#### • Absence

En cas d'absence au cours, prévenir directement l'entraîneur au gymnase, aux horaires de cours ou par TeamPulse.



## REGLEMENT INTERIEUR 2024-2025 (page 2/2)

- **Tenue vestimentaire**

Pour le bon déroulement des séances, aucune tenue de ville n'est acceptée. Les enfants ont l'obligation de porter une tenue de sport adaptée. Les gymnastes devront être en chaussettes ou pieds nus, pas de bijoux et cheveux long attachés. Sans une tenue adaptée, l'enfant ne sera pas accepté au cours.

- **Discipline**

Le non-respect envers l'encadrement ou envers un membre du Bureau ou de l'équipe pendant les entraînements, ainsi que tout manquement à la discipline peut entraîner un renvoi temporaire, voire définitif selon la gravité du fait. De plus, aucun appareil portatif (MP3/4, portable.....) n'est autorisé pendant les cours.

### **5. Pour les gymnastes participant aux compétitions :**

- **Date**

Pour les filles et les garçons, les compétitions se déroulent en général le week-end : soit le samedi, soit le dimanche ; que ce soit en individuel ou par équipe ; tant au niveau départemental, régional, zone ou national. Les week-ends de compétitions seront transmis aux familles au cours du mois de décembre de l'année gymnique.

- **Présence**

Les inscriptions aux compétitions se font courant décembre. Il est important ensuite de participer ou de prévenir avant le 15 janvier de tout désistement. Après cette date, toute absence non justifiée à une compétition (certificat médical obligatoire) entraînera une amende à régler par les familles concernées.

La présence au palmarès le jour de la compétition est obligatoire. En cas d'absence d'un gymnaste au moment des résultats, la personne ou l'équipe peut être disqualifiée (règlement du comité départemental).

- **Transport**

Le transport pour les compétitions des gymnastes, juges et coaches doit être assuré par les familles. Le conducteur, qui participe au transport, doit être titulaire du permis de conduire, et avoir une carte d'assurance avec une date de validité non échu.

- **Tenue obligatoire aux compétitions**

Tous les gymnastes en compétition par équipe doivent avoir la même tenue : celle du club (justaucorps + veste obligatoires). Le justaucorps du club est à louer pour la saison ou à acheter : tarif affiché courant octobre, au moment des permanences. La veste est obligatoire et est soumise à l'achat auprès des familles.

La location et la vente des tenues ne sont pas comprises dans la cotisation annuelle.

### **6. Diffusion de documents :**

L'association peut être amenée à diffuser des documents (photographies, enregistrements sonores ou créations de toutes natures lors des entraînements ou des compétitions), et ceci à des fins non commerciales et dans un but strictement pédagogique et éducatif ou de promotion du club.

### **7. Responsabilité de l'association :**

L'association GYM EQUILIBRE décline toutes responsabilités en cas de vol d'effets personnels dans les vestiaires ou dans la salle d'entraînement du gymnase de la Charrière. Aucun remboursement quel qu'il soit ne pourra être réclamé à l'association GYM EQUILIBRE.

De ce fait, les vêtements et chaussures de marque ou objets de valeur (bijoux, portables, tous moyens de paiement) sont totalement déconseillés. De même, il est formellement interdit à toute personne, adulte ou enfant, non inscrite dans l'association, d'utiliser ou de monter sur le matériel dans la salle de la Charrière.

En cas d'accident, les parents ou autres responsables assumeront et ne pourront tenir GYM EQUILIBRE pour responsable, essentiellement au moment des arrivées, sorties des gymnastes et des changements de cours.